1 Espace Pierre et Marie Curie
35130 ARBRISSEL
02-99-96-22-45

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213500051-20261005-DE_2026_10_04-DE

COMMUNE A[illegible]RBRISSEL
EXTRAIT DU RE[illegible]GISTRE DES
DELIBERATIONS DU C[illegible]ONSEIL MUNICIPAL
05 octobre 2026

Date de la convocation 29/09/2026 **Date d'affichage** 29/09/2026
Nombre de conseillers VOTANTS : 9 PRESENTS : 8 EN EXERCICE : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à 20h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois, 1 er Adjoint, Jérôme Lemarié, Vincent Bertin, Fanny Jouault, Olivier Simon, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice,

Etaient excusés : Gisèle FROC, Angélique Lanzéré, Aline Beusquart qui donne procuration à Thomas Bardy
Julien Charron a été élu secrétaire.

Objet n°2026_10_04 : Recensement population 2027 – frais de déplacement agent recenseur

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal que l'agent recenseur devra utiliser son véhicule personnel en vue de parcourir la campagne d'Arbrissel

- Conformément à l'arrêté du 26 août 2008, fixant les taux d'indemnités kilométriques, propose d'indemniser les frais kilométriques inhérents à la collecte des bulletins du recensement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'indemnisation des frais kilométriques de l'agent recenseur et ce conformément à l'arrêté du 26 août 2008, fixant les taux d'indemnités kilométriques.

- autorise Monsieur le Maire à toutes les démarches y afférentes.

Le Maire,

MAIRIE D'ARBRISSEL (35)

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,

JCHARRON